

	<p>Ville de Saint-Loubès (Gironde)</p> <p>Séance du Conseil Municipal du vendredi 29 juin 2011, 18h00</p>	<p>COMPTE RENDU</p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du</i> <i>Code général des collectivités</i> <i>territoriales</i></p>
---	---	--

NOMBRE DE MEMBRES :**DATE DE LA CONVOCATION : 22/06/2011****DATE D’AFFICHAGE : 22/06/2011**

Afférents au Conseil Municipal :.....29

En exercice :.....29

L’an deux mil onze et le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en l’hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BERGAMO Florence BERTHELIER Jean Michel BONAMMY Monique BONNEAU CASTET Jean-François BOVA Marie DUVERNE Bernard GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise HAUTEFAYE Colette	KNIBBS Paula LAMBERT Sylvie LIGNAC Bernadette MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis REY Gérard RODRIGUEZ André ROUX Serge RUBIO Marie-Christine RUNDSTADLER Marianna STURNY Lilian
Absents qui avaient donné pouvoir	BAUDET Jean-Michel : pouvoir donné à BARIANT Pierre DURAND Agnès : pouvoir donné à MAUGET Denis SEVERIN Marie-France : pouvoir donné à GOUILLAUD Françoise TEYNAT Marie : pouvoir donné à DURAND Pierre	
Absents	GIACOMINI Pierre QUILICO Chantal	
Secrétaire de séance	BERTHELIER Jean-Michel	

§§§

Le procès-verbal du précédent conseil est examiné. Des remarques sont faites qui seront consignées dans le procès-verbal de la séance. Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2011 est adopté à l’unanimité.

Monsieur le Maire désigne un secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal puis aborde l’ordre du jour.

I - RÉFORME DES COLLECTIVITÉS

• -D2011-06-01- ÉLABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Préfet de la Gironde nous transmet le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Vous trouverez en pièce jointe la partie graphique du projet, le projet complet (80 pages) étant consultable auprès du directeur général des services. Vous pouvez aussi le consulter sur internet en suivant ce lien :

<http://www.aquitaine.pref.gouv.fr/demarches/collectivites/sdci.shtml>

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L5210-1-1-IV), le projet est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes concernés par les propositions de modification de la situation existante. Il se prononce dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

La commune de Saint-Loubès est concernée par (extraits du projet et numéro des pages) :

1. HYDRAULIQUE page 26 :

4.1.1.2 Propositions de regroupement

Fusion du Syndicat mixte ouvert de protection contre les inondations de la Presqu'île d'Ambès (SPIPA), du syndicat mixte de Protection contre les inondations de la Rive Droite (SPIRD) + SI du Ruisseau du Gua. Les bassins versants sont proches voire déjà à cheval sur ces deux structures (le Gua), qui ont les mêmes problématiques (urbaines et le fort risque d'inondation).

2. EAU et ASSAINISSEMENT Page 33 :

4.2.1.1 Propositions de dissolution de syndicats: Dissolution du SIVOM de Saint Loubès. reprise de sa compétence assainissement par la CdC de St Loubès, dans le périmètre de laquelle le syndicat sera inclus, lorsque le retrait de la commune de Pompignac du syndicat sera acté par arrêté préfectoral.

4.2.1.3 Propositions de maintien à périmètre et compétences constantes :

- Maintien du SI d'Aménagement de l'eau potable de Carbon Blanc. Son périmètre chevauche celui de trois EPCI à fiscalité propre, c'est-à-dire, la Métropole, la Communauté de communes de St Loubès et la CdC des Côteaux Bordelais.

3. DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES page 39 :

Fusion SEMOCTOM de l'Entre Deux Mers Ouest + UCTOM de la Brède Podensac + la commune de Lignan de Bordeaux pour constituer un grand syndicat de collecte et traitement sur le centre du département de la Gironde.

4. AUTRES COMPETENCES page 46 :

- **Fusion** des 4 syndicats d'Assistance maternelle et aides ménagères SAMD, SI Gestion Relais Assistante Maternelle, SIVU Multi accueil Haute Garonne, SI gestion Action sociale Hauts de Garonne + Syndicat mixte d'aides ménagères à domicile du canton de Branne (cf. infra arrondissement de Libourne) : proposition de fusion en 1 seul syndicat.
- **Dissolution** des syndicats divers (touristique, accueil loisirs, installations

sportives)

-SIVOC Carbon Blanc : peu d'activité, fonctionnement à minima. Dissolution, puis retour aux communes.

-SI Maison des syndicats des cantons de Carbon blanc/Lormont (objet : location d'un bâtiment abritant plusieurs syndicats). Dissolution et retour aux communes.

- **Syndicats à maintenir :**

-SYSDAU, dont le périmètre pourrait être modifié en retirant les communes de Ludon-Médoc, le Pian-Médoc et Macau de la CdC Médoc Estuaire, intégrées à la métropole.

-SM Gironde Numérique

-Syndicat mixte de ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREGG)

-SDEEG.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative au Schéma départemental de coopération intercommunale est rejetée, par 1 voix pour (ROUX Serge) et 26 voix contre. Monsieur Serge ROUX ne participe pas au vote après avoir présenté son point de vue.

II – FINANCES

- **-D2011-06-02- DM n°2 BUDGET COMMUNAL**

À la suite du vote du budget 2011, diverses décisions modificatives d'augmentation et de diminution de crédits s'avèrent nécessaires telles que détaillées dans le tableau ci-après :

Voir tableau page suivante.

Décision modificative N°2

Désignation	Objet	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
D-60632-211 : Fournitures de petit équipement	Vélos école La Fontaine (passent en investissement)	686,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-415 : Fournitures de petit équipement	Vélos service des sports (passent en investissement)	660,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 346,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement		0,00 €	16 346,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		0,00 €	16 346,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7788-524 : Produits exceptionnels divers	Prévision remboursement dégradations aire d'accueil	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Total		1 346,00 €	16 346,00 €	0,00 €	15 000,00 €
INVESTISSEMENT					
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 346,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 346,00 €
R-024-01 : Produits de cessions	Vente de terrain à Maubrac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 065,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions		0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 065,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	Augmentation suite appel d'offre travaux chemin de l'Esventat, chemin du Roy	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
D-2033-11-822 : VOIRIE	Annonces légales marchés de voirie (prévu en fonctionnement)	0,00 €	1 195,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		0,00 €	1 195,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2121-11-822 : VOIRIE	Aménagement parterre devant mairie	0,00 €	2 415,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-15-524 : BATIMENTS DIVERS	Prévision réparations Aire d'accueil gens du voyage	0,00 €	23 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-22-411 : COMPLEXE SPORTIF ET AUTRES	Travaux w c joueurs et arbitres pour conformité ligue	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-15-020 : BATIMENTS DIVERS	Mise en conformité électrique	0,00 €	825,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-11-822 : VOIRIE	Bordures avenue Pasteur	0,00 €	7 150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-211 : matériel, mobilier écoles	Vélos école La Fontaine (passent en investissement)	0,00 €	686,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-251 : matériel, mobilier écoles	Achat trancheur cantine La Fontaine	0,00 €	590,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-415 : matériel, mobilier écoles	Vélos service des sports (passent en investissement)	0,00 €	660,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		0,00 €	39 226,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-11-822 : VOIRIE	Supplément travaux de voirie L'Esventat, chemin du Roy	0,00 €	40 990,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		0,00 €	40 990,00 €	0,00 €	0,00 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la décision modificative n°2 du budget communal est adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions (BONNEAU-CASTET Jean-François, BERGAMO Florence).

• **-D2011-06-03- TARIF DE LOCATION DES SALLES**

Un tarif réduit à 92 € (associations, personnel communal et tarif social) est créé pour la location de la salle Max Linder et du Préfabriqué.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative au tarif de location des salles est adoptée à l'unanimité.

- **-D2011-06-04- ANNULATION DE TITRE**

Le comptable du Trésor expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recette en raison de la mise en position de surendettement du redevable. Il demande en conséquence l'admission en non valeur de titres pour un montant de 613,36 €.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à l'annulation de titre est adoptée à l'unanimité.

- **-D2011-06-05- CONVENTION ANNUELLES**

Les conventions avec les intervenants extérieurs d'enseignement artistique arrivent à échéance le 30 juin 2011, il convient donc de les renouveler du 1er septembre 2011 au 30 juin 2012, soit :

- Théâtre du pont tournant, Monsieur Stéphane ALVAREZ, (théâtre)
- Compagnie les Labyrinthes, Madame Arlène PELIBOSSIAN, (théâtre)
- Aux arts etc..., Monsieur Philippe MALLET, (claviers)
- Quilombo's prod, Monsieur Jean LASSALETTE, (guitare), Monsieur Stéphane MAZURIER (Piano)
- Trademark prod, Monsieur Frank ANDRE (guitare),
- Magica Musik, Monsieur Camille DARRICAU (intervenant écoles).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative aux conventions d'enseignement artistique est adoptée à l'unanimité.

III – MARCHÉS PUBLICS

- **D2011-06-06- MARCHÉ À BON DE COMMANDE D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2011/2014 - (rapport d'analyse en annexe 2)**

Afin de répondre à ses besoins, Saint-Loubès a lancé une procédure adaptée de marché public pour les travaux d'entretien de la voirie communale. Le marché est prévu pour une durée de quatre ans et se présente sous la forme d'un marché à bons de commande.

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des offres, réalisée par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir l'offre de la société Eurovia Gironde, pour un montant annuel de 99 646 € HT, basé sur un devis prévisionnel.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative au marché public à bons de commandes d'entretien de la voirie 2011/2014 est adoptée par 23 voix pour et 4 abstentions (BONNEAU-CASTET Jean-François, MAUGET Denis, DURAND Agnès, KNIBBS Paula).

IV – URBANISME

- **D2011-06-07- INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS LE CLOS DE FOUQUEY ET LES JARDINS DE FOUQUEY**

Les présidents des associations syndicales des lotissements Le Clos Fouquey et les Jardins de Fouquey ont sollicité l'incorporation dans le domaine public communal des voies et espaces verts. Ces voies sont réalisées et ont été réceptionnées par les services compétents.

Les voies concernées sont la rue des Colombes pour un linéaire de 236 m et la rue des Pics Verts pour un linéaire de 637 m.

Il est proposé au Conseil municipal, :

- 1.** D'accepter le principe d'incorporer dans le domaine publique communal la voirie et les espaces verts du lotissement Le Clos de Fouquey et les Jardins de Fouquey à savoir les voies cadastrées comme indiqué ci-dessous :

- Clos Fouquey : section C n°2564, 2557, 2256 pour un linéaire de 236 m ;
- Jardins de Fouquey : section C n°2562, 2533, 2528, 2524, 2519, 2516, 2496, 2485, 2482, 2463, 2462, 2501, 2511, 2534, 2506.

La superficie totale voirie/espaces verts confondus à intégrer au domaine public est de 10 385 m²

	Jardins de Fouquey	Clos Fouquey
Chaussées en enrobés	3823 m ²	1419 m ²
Trottoirs	1158 m ²	453 m ²
Accotements en herbe, espaces verts, bassin	5070 m ²	2513 m ²
Accès en enrobés	663 m ²	356 m ²
TOTAL	5644 m²	4741 m²

- 2.** Autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête publique relative au déclassement de ces voies et à nommer le commissaire enquêteur.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à l'incorporation au domaine public communal des voiries et espaces verts des lotissements le Clos de Fouquey et les Jardins de Fouquey est adoptée à l'unanimité.

- **D2011-06-08- CESSION ALIGNEMENT**

Afin de permettre la mise en alignement du lotissement « Le Hameau du Moulin rouge » et

la rue du Moulin rouge, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la cession entre Madame Agnès MIGNET, propriétaire d'une parcelle cadastrée E 2955 d'une contenance de 215 m2 et la commune pour le prix d'acquisition symbolique d'un euro (1,00€).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la cession d'alignement est adoptée à l'unanimité.

• **D2011-06-09- DÉNOMINATION DE VOIE**

La rue Fernand ARMAND se situe sur la commune de SAINT VINCENT DE PAUL. Cependant, cette rue ne comporte qu'un accès vers la route des Valentons située sur notre commune. Il est proposé au conseil Municipal de nommer la partie de cette rue située sur la commune de SAINT LOUBES rue Fernand ARMAND, afin de résoudre les problèmes de localisation des riverains de cette rue.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la dénomination de voie est adoptée à l'unanimité.

V – PERSONNEL

• **D2011-06-10- TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de créer les postes nécessaires à l'encadrement des enfants pour les camps de vacances 2011 et le service jeunesse prévention , à savoir :

- 45 animateurs,
- 1 responsable de stage,
- 1 directeur de camp,
- 1 directeur de centre,
- 5 surveillants de baignade.

Il est proposé de fixer la rémunération de la manière suivante :

- emplois d'animation 110% du SMIC,
- emplois de surveillant de baignade et de responsables de stage 120 % du SMIC,
- emplois de directeur de camp et directeur de centre 130 % du SMIC.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative au tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

VI - DIVERS

• **D2011-06-11- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT -**

La commune de Saint-Loubès confie la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif à un prestataire dans le cadre d'un marché public. Ce prestataire est actuellement la Lyonnaise des Eaux pour la période courant du 1er janvier 2011 au 31

décembre 2014. Le prestataire a pour mission la réalisation des contrôles de conception et de bonne réalisation des installations neuves ou réhabilitées et le contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des autres installations.

Ce service public est financé par les usagers d'une installation d'assainissement non collectif, qui doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à couvrir entièrement le coût d'exploitation du SPANC. Cette taxe est perçue semestriellement. Elle est actuellement de 10 euros par foyer.

Conformément aux articles L2224-8-III du code général des collectivités territoriales, prévoyant que "Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif", et Vu la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2005 créant le service public de l'assainissement non collectif de Saint-Loubès,

Il est proposé de fixer son montant à 12 euros par foyer et par semestre.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la redevance du SPANC est adoptée par 23 voix pour et 4 abstentions (MAUGET Denis, DURAND Agnès, KNIBBS Paula, BERGAMO Florence).

• D2011-06-12- SPANC – CONVENTION POUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE (Annexe 3)

La commune de Saint-Loubès confie la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif à un prestataire dans le cadre d'un marché public. Ce prestataire est actuellement la Lyonnaise des Eaux pour la période courant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Ce service public donne lieu au versement d'une redevance par les usagers du SPANC.

Il est envisagé de confier le recouvrement de cette redevance semestrielle au prestataire, la Lyonnaise des Eaux, à qui est déjà confié le service de l'eau par le SIAO, qui donne lieu à une facture semestrielle. Le prestataire reverse ensuite à la collectivité les sommes encaissées dans un délai de trois mois. La rémunération versée au prestataire pour cette prestation est de 1, 60 € HT par facture et par abonné.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à signer la convention pour la perception de la redevance assainissement non collectif de Saint-Loubès conformément aux articles L2224-8-III du code général des collectivités territoriales, prévoyant que "Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif" et la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2005 créant le service public de l'assainissement non collectif de Saint-Loubès.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la convention pour la perception de la redevance du SPANC est adoptée par 23 voix pour et 4 abstentions (MAUGET Denis, DURAND Agnès, KNIBBS Paula, BERGAMO Florence).

- **D2011-06-13- AVENANT N°1 A LA CONVENTION ALEAB - (Annexe 4)**

Par délibération du 28 septembre 2009 la commune de Saint-Loubès a décidé de mettre en œuvre un partenariat avec l'ALE (Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération bordelaise). Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant annuel afin de redéfinir le programme d'action comme indiqué sur la convention jointe.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à l'avenant à la convention ALEAB est adoptée par 24 voix pour, 2 voix contre (MAUGET Denis, DURAND Agnès) et 1 abstention (BONNEAU-CASTET Jean-François).

- **D2011-06-14- CONVENTION DE GESTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE TRANSPORTS SCOLAIRES 2012/2019**

L'ensemble des marchés publics de transport, relatif au lignes régulières spécialisées, sont en cours d'attribution par le Conseil Général pour une nouvelle période de 7 ans, à compter de la rentrée scolaire 2012.

Le conseil municipal doit délibérer afin d'une part, d'obtenir de nouveau la qualité d'Organisateur Secondaire de Transport du Conseil Général de la Gironde et d'autre part, autoriser la signature de la future convention de délégation de compétence et ses annexes, pour la période 2012/2019, que les services soient exploités en régie directe ou par un transporteur.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la convention de gestion de délégation de compétence transports scolaires 2012/2019 est adoptée à l'unanimité.

- **D2011-06-15- CONVENTION DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE DOMAINE DE MODERY**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de contribution volontaire auprès du SEMOCTOM et de la CDC de Saint-Loubès pour l'enlèvement des ordures ménagères du lotissement « le Domaine de Modery ». En effet, ce lotissement n'étant pas encore pris en compte par un recensement national ou complémentaire, la contribution est fixée par voie de convention (pièce jointe).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la convention de contribution volontaire Domaine de Modery est adoptée à l'unanimité.

- **D2011-06-16- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES**

Afin de finaliser la modification des statuts de la Communauté des Communes du

Secteur de Saint-Loubès, il est nécessaire que chaque commune composant la CDC se prononce sur la modification de la compétence culture conformément à la délibération jointe en annexe 5.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la modification des statuts de la Communauté de communes est adoptée par 23 voix pour et 4 abstentions (MAUGET Denis, DURAND Agnès, KNIBBS Paula, BERGAMO Florence).

VII – QUESTIONS DIVERSES

- **COMMUNICATION ANALYSE COUPOLE (Annexe 6)**

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.
La séance est levée à 20h00.

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2011-06-01	ÉLABORATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
D2011-06-02	DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNAL
D2011-06-03	TARIF DE LOCATION DES SALLES
D2011-06-04	ANNULATION DE TITRE
D2011-06-05	CONVENTION ANNUELLES ARTISTIQUES
D2011-06-06	MARCHÉ À BONS DE COMMANDE D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2011-2014
D2011-06-07	INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS LE CLOS DE FOUQUEY ET LES JARDINS DE FOUQUEY
D2011-06-08	CESSION D'ALIGNEMENT
D2011-06-09	DÉNOMINATION DE VOIE
D2011-06-10	TABLEAU DES EFFECTIFS
D2011-06-11	SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT
D2011-06-12	SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CONVENTION POUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE
D2011-06-13	AVENANT N°1 CONVENTION AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE DE L'AGGLOMÉRATION BORDELAISE
D2011-06-14	CONVENTION DE GESTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE TRANSPORT SCOLAIRE 2012-2019
D2011-06-15	CONVENTION DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE DOMAINE DE MODERY
D2011-06-16	MODIFICATION DE STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES